

Arrêté

Générale

modern

## Arrêté n° 920743/PR/MPAM portant modification et renouvellement de la liste des membres du Conseil d'Administration du Port.

Ministère  
MINISTÈRE DU PORT ET DES AFFAIRES MARITIMES

Date de publication  
13 août 1992

Numéro JO  
n° 15 du 15/08/1992

Date du numéro  
15 août 1992

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### VISAS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT Vu Les Lois constitutionnel n°001 et 002 du 27 JUIN 1977

**Vu**Le Décret n°90/128/PRE du 25 novembre 1990, portant remaniement ministériel

**Vu**La Loi n°148/AN/80du 5 novembre 1980, portant création et statut du Port Autonome et notamment ses articles 4 et 5

**Vu**Les propositions conformes aux prescriptions des statuts du Port Autonome reçues par le Ministre du Port et des Affaires Maritimes

Sur proposition du Ministre du Port et des Affaires Maritimes

Le Conseil des Ministres entendu dans sa séance du Mardi 28 Juillet 1992.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Article 1er

La liste nominative ci après des membres du Conseil d'Administration du Port Autonome de Djibouti est modifiée, et le mandat des membres renouvelé pour une période de 3 années à compter du 1/01/92. A) MODIFICATIONS – Représentant du Ministre Chargé des Affaires Portuaires : Monsieur MOHAMED ALI ISMAEL qui remplace Monsieur CASANO

- Représentant du Ministre des Finances et de l'Économie Nationale : Monsieur HOUSSEIN KHAIREH WALIEH qui remplace Monsieur OMAR ADEN
- Représentant du Chemin de Fer Djibouto Ethiopien : Monsieur AHMED HOCHE DOUALE qui remplace Monsieur MOHAMED FARAH BADAR
- Représentant du Ministre du Commerce et des Transports : Monsieur ABDO FARAH BADAR qui remplace feu SAID ISMAEL NOUR
- Représentant du Ministre de l'Industrie et du Développement Industriel : Monsieur FARAH ALI AINAN qui remplace Monsieur IBRAHIM MOHAMED KAMIL
-

Représentant du Ministre de la Défense Nationale : Le Colonel HOCHÉ ROBLEH qui remplace Monsieur OMAR ABAS CHIRDON

- Représentant des Transitaires : Monsieur André MASSIDA qui remplace feu ALI AMARKAK
  - Représentant de l'Assemblée Nationale : Monsieur MOHAMED ALI SAHEL qui remplace Monsieur AHMED BOULALEH BARREH
  - Représentant des Sociétés Pétrolières : Monsieur LANOISELEE qui remplace Monsieur COULON
  - Représentant de l'Aéroport de Djibouti : Monsieur DAOUD OBSIEH qui remplace Monsieur MOHAMOUD AHMED MAHAMOUD.
- B) RENOUVELLEMENT DES MANDATS
- Le Ministre du Port et des Affaires Maritimes      Président Membre : Mr. SAID ALI COUBECHE, Président de la C.I.C.I.D. Mr. MOHAMED ADEN, Représentant de l'Association Professionnelle des Banques. Mr. KAMIL ALI, Député à l'Assemblée Nationale Mr. SALEH OMAR HELDID, Chef du District de Djibouti Mr. ALI SOUBANEH, Directeur de la Planification Mr. FARAH ALI WABERI, Contrôleur d'État. Mr. CHEIKO HASSAN, Commissaire du Gouvernement. Mr. MOHAMED HASSAN MOUSSA, Représentant du Personnel du Port. Mr. MOHAMED DJAMA ARRALEH, Représentant des Importateurs. Mr. SAID OMAR MOUSSA, Représentant de la CICID. Mr. DETROYAT, Représentant des Agents Maritimes. Mr. NALIN KHOTARI, Représentant des Entreprises de Manutention. Mr. DELARUE, Représentant des Entreprises de Manutention.

---

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE****CHEF DU GOUVERNEMENT****HASSAN GOULED APTIDON**